

SOCIÉTÉ CANINE DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Association loi 1901 - Affiliée à la Société Centrale Canine (Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique)

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

Avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI



PAU

ROYAL CANIN

SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 AVRIL 2011

Parc des Expositions - Boulevard Champetier de Ribes - 64000 PAU

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 17 MARS

- Ring d'honneur avec :

Meilleur Classe Champion
Meilleur Classe Travail
Meilleur Classe Vétérain
Meilleur Classe Jeune
Meilleur Classe Puppy
Meilleur de chaque groupe
BEST IN SHOW

CAFÉTÉRIA ET BUVETTE
dans l'enceinte de
l'exposition.

Il ne sera pas envoyé
d'accusé de réception
LA CARTE D'EXPOSANT sera
postée 8 jours avant la
date de la manifestation.

Les confirmations seules commenceront dès 8 h 30
et pourront ressortir aussitôt. (Remplir la feuille en 4^e page)

VOS ENGAGEMENTS DEVRONT ÊTRE ADRESSÉS À
CEDIA - Exposition de Pau - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

Accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (établi à l'ordre de la S.C.D.P.A.),
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens venant de l'étranger.

Tout engagement incomplet sera retourné

CAGES GRATUITES

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements ou les indisponibilités des juges

SAMEDI 16 AVRIL 2011 - début des Jugements : 9h00

1^{er} GROUPE

SPECIALE BERGER DE BRIE,

Berger Roumain, Berger des Pyrénées,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes M. KARCHER

SPECIALE SHETLAND,

Berger Australien, Kelpie, bearded Collie M. LALANNE DE JONQUEL

SPECIALE COLLEY,

Bouvier des Flandres, Berger Catalan, Chien Loup Tchèque M. CAVILLAC

Berger Blanc Suisse, Berger Picard, Bouviers Australien et des Ardennes M. LARIVE

Berger Allemand M. MEDARD RINGUET

Bergers belges, Schipperke, Berger de beauce, Border Collie, Bobtail,

Welsh Corgis, Bergers Hongois, Italiens, Polonais, Russes, Croates,

Slovaques et autres races du groupe

(sauf Bergers Portugais et de Majorque jugés le dimanche) M. FORTE (Iri)

3^e GROUPE

Jack et Parson Russell Terrier, Terriers d'Ecosse, Yorkshire Terrier M. MANSENCAL

Terriers de type Bull M. CASTELLS (Esp.)

Fox Terrier, Jagd Terrier, Airedale Terrier, Welsh Terrier

et autres races du groupe M. MEDARD RINGUET

5^e GROUPE

SPECIALE SPITZ ALLEMANDS et ITALIENS M. KLEIN

SPECIALE CHIENS NORDIQUES M. DESCHOMETS

SPECIALE BASENJI Mme LARIVE

Chiens Nus du Pérou et du Mexique M. LARIVE

Husky de Sibérie, Alaskan malamute, Podencos,

Cirneco et autres races du groupe M. VOILET

7^e GROUPE

SPECIALE BRAQUE FRANÇAIS,

SPECIALE BRAQUE DE WEIMAR M. C. WITZMANN

SPECIALE EPAGNEUL BRETON

Braque d'Auvergne, Drahthaar, Epagneul de Munster et Korthals M. CASTANET

SPECIALE SETTER ANGLAIS,

Setter Irlandais M. POUJAUD

Pointer, Setters Gordon, Braque St Germain,

Braque du Bourbonnais, Perdiguero de Burgos M. ARUE PINTO (Esp.)

Braque Allemand et autres races du groupe M. G MANSENCAL

10^e GROUPE

Irish Wolfhound, Deerhound, Afghan, Saluki, Barzoï M. VOILET

Galgo, Sloughi, Greyhound, Azawakh, Whippet et autres lévriers M. BASKARAN (Esp.)

DIMANCHE 17 AVRIL 2011 - début des Jugements : 9h00

1^{er} GROUPE

SPECIALE CAMILA (Berger Portugais, Berger de Majorque) M. CASTELLS (Esp.)

2^e GROUPE

SPECIALE CAMILA (Filas Brasileiro et San Miguel, Dogues de Majorque,
des Canaries, Cimarron Uruguayen, Mâtin Espagnol, Montagne Estrela,
Castro Laboreiro, Rafeiro do Alentejo),

Dobermann, Pinscher, Schnauzer, Terrier Noir Russe, Boxer, Rottweiler M. CASTELLS (Esp.)

Bergers de l'Est, Sarplaninac, Bergers d'Asie Centrale,

du Caucase, de Bosnie Herzégovine, Dogues Argentins, du Tibet M. LARIVE

Dogues Allemand, de Bordeaux, Léonberg, St Bernard,

Cane Corso, Shar Pei, Berger d'Anatolie M. VOILET

Montagne des Pyrénées M. MANSENCAL

Bulldog Anglais, Terre Neuve, Landseer, Mastiff, Bullmastiff,

Mâtin Napolitain et autres races du groupe M. MEDARD RINGUET

4^e GROUPE

Teckels M. MANSENCAL

6^e GROUPE

SPECIALE ST HUBERT M. MEDARD RINGUET

SPECIALE BASSET HOUND,

Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Basset Artésien et autres races du groupe M. FAVRE

8^e GROUPE

SPECIALE RETRIEVERS

Golden, Flat et Curly, Nova Scotia, Chesapeake Mme RAULT

Labradors M. ARUE PINTO (Esp.)

Spaniels et Chiens d'eau M. ARUE PINTO (Esp.)

9^e GROUPE

SPECIALE KING ET CAVALIERS KING CHARLES Mme LARIVE

SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS Mme WAGET

Carlin et Boston Terrier M. KARCHER

Caniches, Coton de Tulear et Chien Chinois à Crête M. KLEIN

Chiens du Tibet, Epagneuls nains Continentaux,

Epagneul Pékinois et Japonais M. BASKARAN (Esp.)

Chihuahua, Bichons, Griffons Belges, Petit Chien Russe, Bouledogues Français Jeune

et autres races M. FORTE (Iri)

RENSEIGNEMENTS :

Mme Jeannette Larive

Rés. les Allées de l'Empereur

14 Allée des Rossignols - 64600 ANGLLET

02 54 40 24 02 - 06 08 09 48 89

jeannette.larive@wanadoo.fr

M. Camille WITZMANN

2006 Chemin Cassou - 64140 PUYOY

05 59 65 16 06

witzmann@aol.com

PARTICIPATION AUX FRAIS

Le tarif dégressif n'est valable que si le propriétaire est le même pour tous les chiens engagés.

1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €
2 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	28 €
3 ^e chien avec une carte accompagnateur (appartenant au même propriétaire)	20 €
4 ^e chien et suivants	10 €
Puppy, Vétérain	20 €
Meute (6 chiens minimum)* (donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	60 €
*Chien supplémentaire de la meute	10 €
Chien ne concourant pas	5 €
Classe élevage / Lot d'élevage (inscription le jour de l'exposition)	20 €
Païres et Couples (inscription le jour de l'exposition)	15 €
Confirmation seule sans concours (possibilité d'inscription le jour de l'exposition)	30 €
Carte Accompagnateur	4 €

L'engagement simultané dans deux ou plusieurs plusieurs classes est interdit

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS :

LE 17 MARS 2011

CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

PAIEMENT À ADRESSER À CÉDIA :

- Par chèque à l'ordre de la S.C.D.P.A.
- Par mandat postal à l'ordre de M. WITZMANN Camille - S.C.D.P.A.
- Pour les exposants étrangers, paiement par mandat international uniquement à l'ordre de M. Camille WITZMANN - S.C.D.P.A.
- Aucun paiement libellé à l'ordre de Cedia ne sera accepté
- Engagement sur internet - Paiement sécurisé - www.cedia.fr

EXPOSANTES ESPAÑOLAS : TELEFONO PARA INFORMACION : 00 33 615 32 14 95 (14 h - 20 h)

Forma de pago : Giro postal al orden de : M. WITZMANN SCDDPA

No seran admitidos las inscripciones que no abonado el pago

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À PAU LES 16 ET 17 AVRIL 2011

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00

LOGEMENT - Des cages seront mises gratuitement à disposition des exposants.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 35 €. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (inscription sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une

classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (inscription sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (mini) à 5 (maxi.) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement, libellé à l'ordre de la S.C.D.P.A. devra être adressé en même temps que l'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 17 mars 2011.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) des chiens nés en France ou à l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FR>)

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. - Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «Excellent» (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif «Excellent» à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent participer à l'exposition (cf § Refus et Exclusions).

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howardt, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Il est recommandé de vacciner les chiens

contre la toux du chenil et la gastro-entérite à parvovirus.



SOCIÉTÉ CANINE DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Exposition Canine Nationale avec attribution du CACS de la S.C.C. et du CACIB de la F.C.I.

**CAGES
GRATUITES**

DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)

PAU



• Si vous voulez vous engager à l'exposition des samedi 16 et dimanche 17 Avril 2011 :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 17 mars 2011

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Pau - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de la SCDPA (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)

**Les engagements par fax ou par mail seront refusés,
les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte**

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule :

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé
- envoyez la feuille à **Mme Sabine MARTIN-ROCHE - 14 rue de Morlaas - 64160 ST ARMOU**

avant le 10 Avril 2010, accompagnée de votre règlement par chèque ou mandat,

et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé réception

N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Renseignements SCDPA

05 59 65 16 06 - 06 08 09 48 89

**PARTICIPATION AUX FRAIS
D'ORGANISATION**

		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	
2 ^e chien	28 €	
3 ^e chien (avec une carte accompagnateur)	20 €	
4 ^e ou suivants	10 €	
Puppy, Vétéran	20 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	5 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	
Remise 10% membre SCDPA (n° carte : _____)		
Carte accompagnateur	4 €	
Total des engagements		

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DES SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 AVRIL

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Réservé à la Société

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ **Taille :** _____ **Couleurs :** _____ **Nature du poil :** _____ **Poids :** _____

Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Confirmation avec exposition

à renseigner (uniquement pour l'exposition) CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne concourant pas Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS et du CACIB)
Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de
l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être
obtenue avant le 17/03/11)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de
Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où la chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première
moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par
la FCI).

CLASSE CHAMPION :

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 17/03/11

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée
par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 17/03/11).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte



ROYAL CANIN

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 AVRIL 2011 A PARTIR DE 8 H 30

Clôture des Engagements : 10 avril 2011

à renvoyer, accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à
Mme Sabine MARTIN-ROCHE - 14 Route de Morlaas - 64160 SAINT ARMOU
Tél. 05 59 35 05 08 (après 18h)

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine Départementale des Pyrénées Atlantiques.
Les accusés de réception des engagements courrier comme des engagements internet
seront expédiés par la Société Canine 8 jours avant la séance de confirmation**

Toutes les races pourront être confirmées le samedi et le dimanche